

BON DE SOUSCRIPTION

Ces 2 tableaux sont inscrits Monuments Historiques, ce qui justifie notre volonté de les faire restaurer. De plus, la DRAC, en raison même de cette classification, nous a accordé une subvention de 2669 euros sur un devis de 6180, 08 euros. Il nous reste donc à trouver une somme de 3511, 08 euros. C'est pourquoi nous faisons appel à la générosité de tous les Amis des Arts pour finaliser ce projet.

PARTICULIERS

Vous bénéficiez d'une **réduction de l'impôt sur le revenu** à hauteur de **66%**, dans la **limite de 20% du revenu imposable** (ex. : pour un don à hauteur de 100 €, vous faites 66 € d'économie d'impôt).

Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur la fortune** à hauteur de **75 %**, dans la **limite de 50 000 €** (ex. : pour un don à hauteur de 100 €, vous faites 75 € d'économie d'impôt).

ENTREPRISES

Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt** à hauteur de **60 %**, dans la **limite de 5 % du chiffre d'affaires** (p. ex. : pour un don à hauteur de 500 €, vous faites une économie d'impôt de 300 €).

Je fais un don de €

pour la restauration du tableau

- Georges Goutaudier
- Marie-Madeleine

Ce don sera affecté au programme de restauration engagé par l'Association des Amis des Arts de Marcigny et la région et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Fait à, le
Signature

NOM ou SOCIETE :

ADRESSE POSTALE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis des Arts de Marcigny et la région.

Le reçu fiscal sera établi et envoyé aux nom et adresse du chèque.

Bon de souscription à renvoyer avec le règlement (n'oubliez pas de signer votre chèque) à :

Association des
Amis des Arts de Marcigny et la région
Musée de la Tour du Moulin
7/9, rue de la Tour
71110 - MARCIGNY

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suspension de ces mêmes données.